Réf. Farde e-Assemblées : 2608734

N° OJ : 129

Rapport - Conseil du 04/11/2024

Objet : Archives de la Ville de Bruxelles.- Sauvegarde et conservation des archives des mandataires communaux à l'issue de leur mandat.

Vu les prochaines élections communales organisées au mois d'octobre 2024 ;

Considérant que les documents produits par les bourgmestres et les échevin.e.s représentent une source essentielle pour l'étude du processus de décision politique et du travail communal à la Ville de Bruxelles et qu'ils assurent la pérennité de l'action politique des mandataires communaux ;

Considérant l'importance de conserver ces archives de manière durable et définitive au nom de la bonne gouvernance politique, du contrôle démocratique et citoyen de l'autorité publique en raison de leur valeur culturelle, historique et administrative ;

Considérant que ces documents font partie intégrante du patrimoine documentaire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Bruxelles d'organiser une politique de conservation systématique de ces archives en invitant le bourgmestre et les échevin.e.s à confier aux Archives de la Ville de Bruxelles les documents produits et/ou reçus dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant le caractère confidentiel de ces archives, leur versement fera l'objet d'une convention de remise d'archives entre le/la mandataire et la Ville de Bruxelles, lui garantissant des conditions de consultation de ses archives dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée ;

Considérant le fait que l'approbation de chaque convention de remise d'archives suivra la procédure administrative prévue par la Ville de Bruxelles ;

Vu la brochure élaborée par le service des Archives à l'intention des mandataires communaux décrivant les différentes étapes du versement de leurs archives aux Archives de la Ville de Bruxelles.

Annexes :

AE/brochure Fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)